

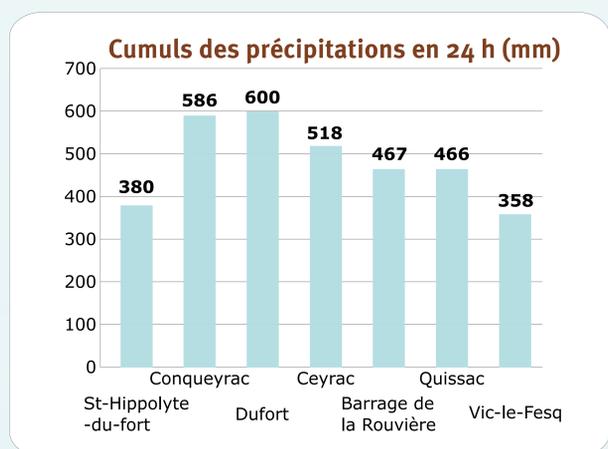
LES VIDOURLADES ET LA CRUE DE SEPTEMBRE 2002



Lunel - Avenue du Général de Gaulle

LES VIDOURLADES HISTORIQUES

- 25 et 26 septembre 1907
- 26 et 27 septembre 1933
- 29 et 30 septembre 1958
- 8 et 9 septembre 2002
- 10 au 13 décembre 2002
- 29 et 30 septembre 2014



LA CRUE DE SEPTEMBRE 2002 EN CHIFFRES

- 830 000 000 € de dommages dans le Gard et 36 000 000 € de dommages dans l'Hérault
- 299 communes du Gard et 23 de l'Hérault impactées
- 23 personnes décédées dont 2 sur le bassin versant
- 2 400 m³/s de débit à l'A9, soit l'équivalent d'une piscine olympique par seconde
- Période de retour estimée de 200 à 400 ans



Marsillargues - Vue aérienne en amont de l'ancien pont

QUELQUES CHIFFRES ET DATES CLÉS

- 2002 : l'EPTB Vidourle lance l'étude globale "Villetelle à la mer"
- 2003 : Projet "Plan Vidourle" et lancement du PAPI 1
- 2012 : Fin du PAPI 1 lancement du PAPI 2
- 2020 : Fin du PAPI 2
- 2024 : Lancement du PAPI 3
- 13 millions d'euros engagés pour la sécurisation des digues de la rive droite durant les PAPI 1 et 2
- 62 millions d'euros estimés dans le projet d'aménagement et de sécurisation des digues en rive droite de la basse vallée du Vidourle



Saint-Laurent-d'Aigouze - Vue du Vidourle

LES ENJEUX EXPOSÉS SUR LES COMMUNES DE LUNEL ET DE MARSILLARGUES

- 8 400 habitations
- 720 entreprises et 110 établissements publics
- De nombreuses routes
- De nombreuses activités économiques
- Des équipements communaux
- Des cultures et infrastructures agricoles
- Le montant des dommages est évalué à environ 10 millions d'euros pour une crue de période de retour 10 ans et 107 millions d'euros pour une crue équivalente à celle de septembre 2002.



Marsillargues - Avenue Léopold Diot

LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS DU PROJET DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE

Fonctionnement hydraulique actuel de la rive droite du Vidourle

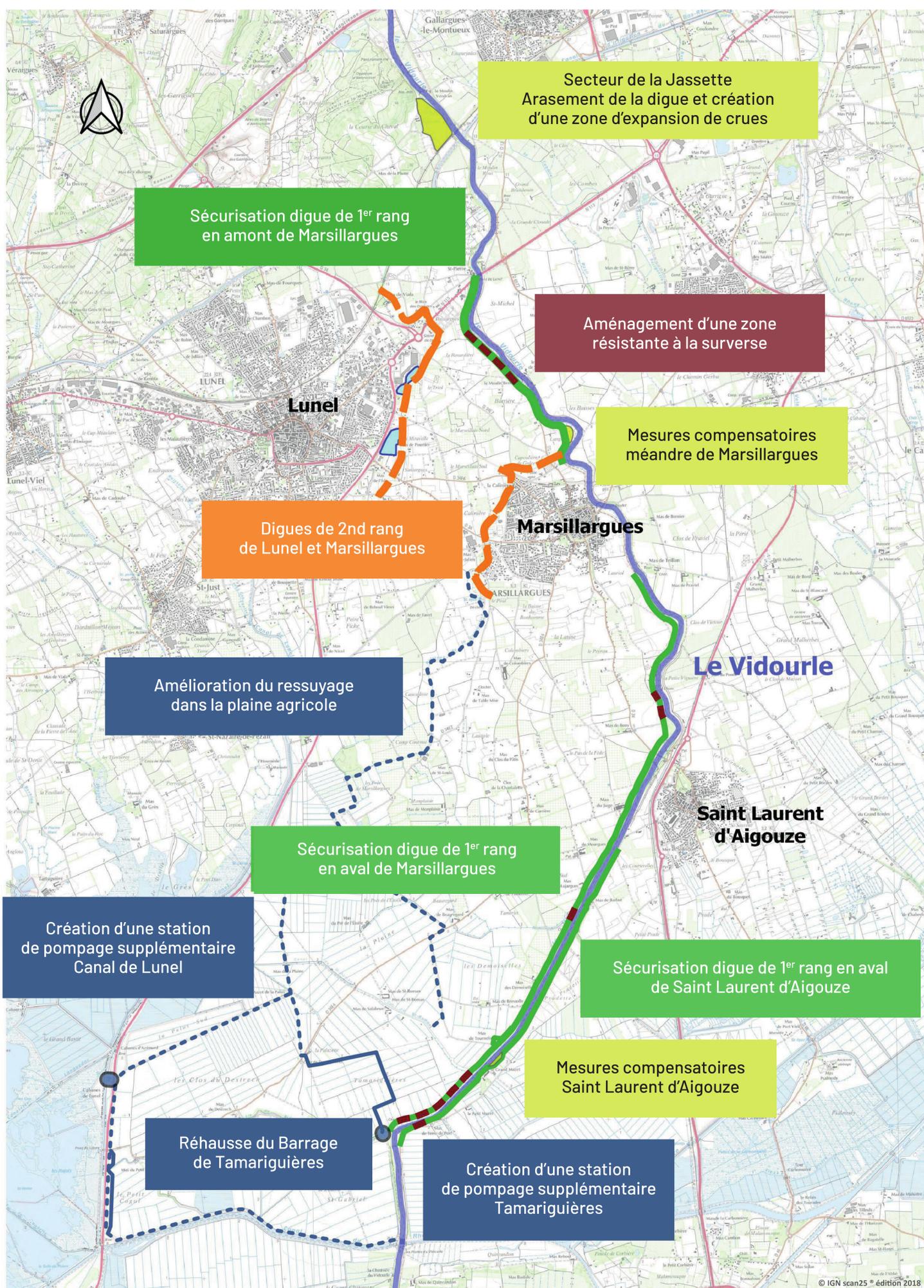
En période de crue, sur la rive droite du Vidourle, les premiers débordements ont lieu au niveau du barrage de Tamarigières et sur divers points bas de la digue au Sud du centre-ville de Marsillargues; avant la crue de période de retour 10 ans.

Au Nord, les déversements se produisent à partir de la période de retour 50 ans sur la digue résistante à la surverse de Lunel en amont de la RN 113 et sur les points bas de la digue au Nord du centre Ville de Marsillargues.

Les anciennes digues en terre ne sont pas conçues pour résister aux déversements des eaux du Vidourle. Le risque de brèche est très probable sur ces points pouvant entraîner une inondation violente et non contrôlée de la plaine.

Les digues actuelles sont trop proches du cours d'eau ce qui rend difficile leur surveillance et leur entretien et accentue le risque d'affaissement par érosion.

Le nouveau projet d'aménagements combinés pour lutter contre les inondations et protéger les habitants en rive droite du Vidourle



CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET FINANCEMENT DU PROJET

ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Réunions publiques et thématiques

- **19 février 2025 - 18h30** - Lancement de la concertation
Salle Jean Moulin - Marsillargues
- **7 mars 2025 - 18h30** Enjeux de sécurité des populations
Salle de la Rotonde Espace Castel - Lunel
- **18 mars 2025 - 18h30** Enjeux agricoles
Salle Jean-Claude Carrière - Marsillargues
- **4 avril 2025 - 18h30** Enjeux environnementaux
Salle Vincent Scotto - Saint-Laurent-d'Aigouze
- **16 avril 2025 - 18h** Clôture de la concertation
Salle des Trophées Espace des Arènes - Lunel

Permanences dans les Mairies concernées

- **4 mars 2025 et 25 mars 2025** - 9h à 12h30 et 14h à 17h30
Salle du Conseil de la Mairie - Saint-Laurent-d'Aigouze
- **11 mars 2025 et 1^{er} avril 2025** - 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Mairie - Marsillargues
- **17 mars 2025 et 8 avril 2025** - 8h à 12h et 13h30 à 17h30
Salle Mistral de la Mairie - Lunel

Le rôle des deux garants

Compte tenu des attentes fortes de la population sur ce projet, l'EPTB Vidourle a souhaité mener une **concertation préalable avec garant**. Pour cela il a fait appel à la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques ayant un impact sur l'environnement.

Désignés par la CNDP, **Madame Rachel VINDRY** et **Monsieur Pierre-Yves GUIHENEUF**, sont en charge de veiller au **bon déroulement**, à la **transparence**, à l'**égalité de traitement** ainsi qu'à l'**inclusion** de chacun tout au long de la concertation. Ainsi ils veillent à ce que tous les publics soient représentés et entendus.

A la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, vous avez la possibilité de les contacter par mail :

rachel.vindry@garant-cndp.fr

pierre-yves.guiheneuf@garant-cndp.fr

19 février au 16 avril 2025

Concertation
préalable avec garant

Novembre 2023

Labellisation du PAPI 3 Vidourle
et validation de principe des
aménagement prévus au projet.

Été 2025

Dépôt du dossier
d'autorisation
environnementale

Septembre 2024

Signature du PAPI 3 Vidourle

**Automne 2025/
début 2026**

Consultation
des maîtres d'œuvre

Fin 2027 - 2028

Engagement des travaux : Digue de
1^{er} rang en amont de Marsillargues,
Arasement digue de la Jassette,
Travaux d'amélioration du ressuyage
sur les collecteurs existants

Printemps été 2026

Ouverture de l'enquête
publique spécifique au projet

Fin 2026 -2027

Engagement des procédures
d'expropriation et acquisitions
foncières à l'amiable

2028

Engagement des travaux :
digues de 2nd rang de Lunel
et Marsillargues, Arasement
digue de la Jassette, Travaux
d'amélioration du ressuyage
sur les collecteurs existants

PAPI 4

Suite des travaux sur
la digue de 1^{er} rang en aval
de Marsillargues et sur
Saint-Laurent-d'Aigouze

2029

Engagement des travaux : Digue de 1^{er}
rang en aval de Marsillargues entre le canal
de Tamarigières et le Canal de St Roman,
Réhausse du barrage de Tamarigières,
Digue de 1^{er} rang de Saint-Laurent-d'Aigouze
entre le grand Mazet et le seuil de Terre
de Port, création de stations de pompage
et de collecteurs supplémentaires pour le
ressuyage de la plaine

* Le planning des travaux pourra être adapté en fonction de la disponibilité foncière, dans tous les cas la réalisation des digues de second rang ne pourra être engagée avant la sécurisation de la digue de 1^{er} rang en amont de Marsillargues



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

EPTB

(Maître d'ouvrage)

20 % HT + TVA



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

État

40 % HT



La Région
Occitanie

Pyrénées - Méditerranée

Région

20 % HT



Herault
Département

Conseil
départemental
de l'Herault

20 % HT



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

Conseil
départemental
du Gard

20 % HT



Retrouvez toutes les informations à propos
de la concertation sur le projet rive droite du Vidourle
sur notre site internet :

<https://vidourle.org>

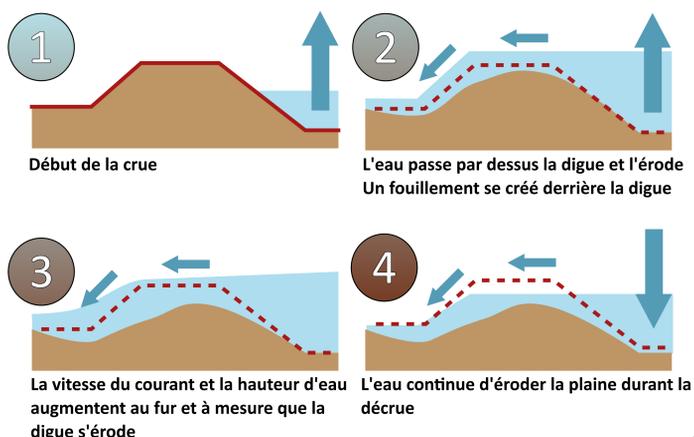
Ou envoyez nous vos questions :

concertation.rive.droite@vidourle.org

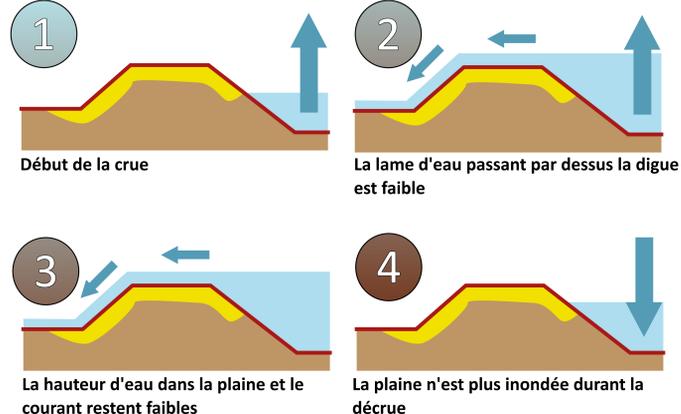
Le coût total de ce projet est évalué à 62 millions d'euros. À cette somme, pourraient venir s'ajouter 6 millions d'euros pour la réalisation d'une station de pompage vers l'Étang de l'Or.

LE FONCTIONNEMENT DES DIGUES DE PROTECTIONS CONTRE LES INONDATIONS

Digue non résistante à la surverse



Digue résistante à la surverse

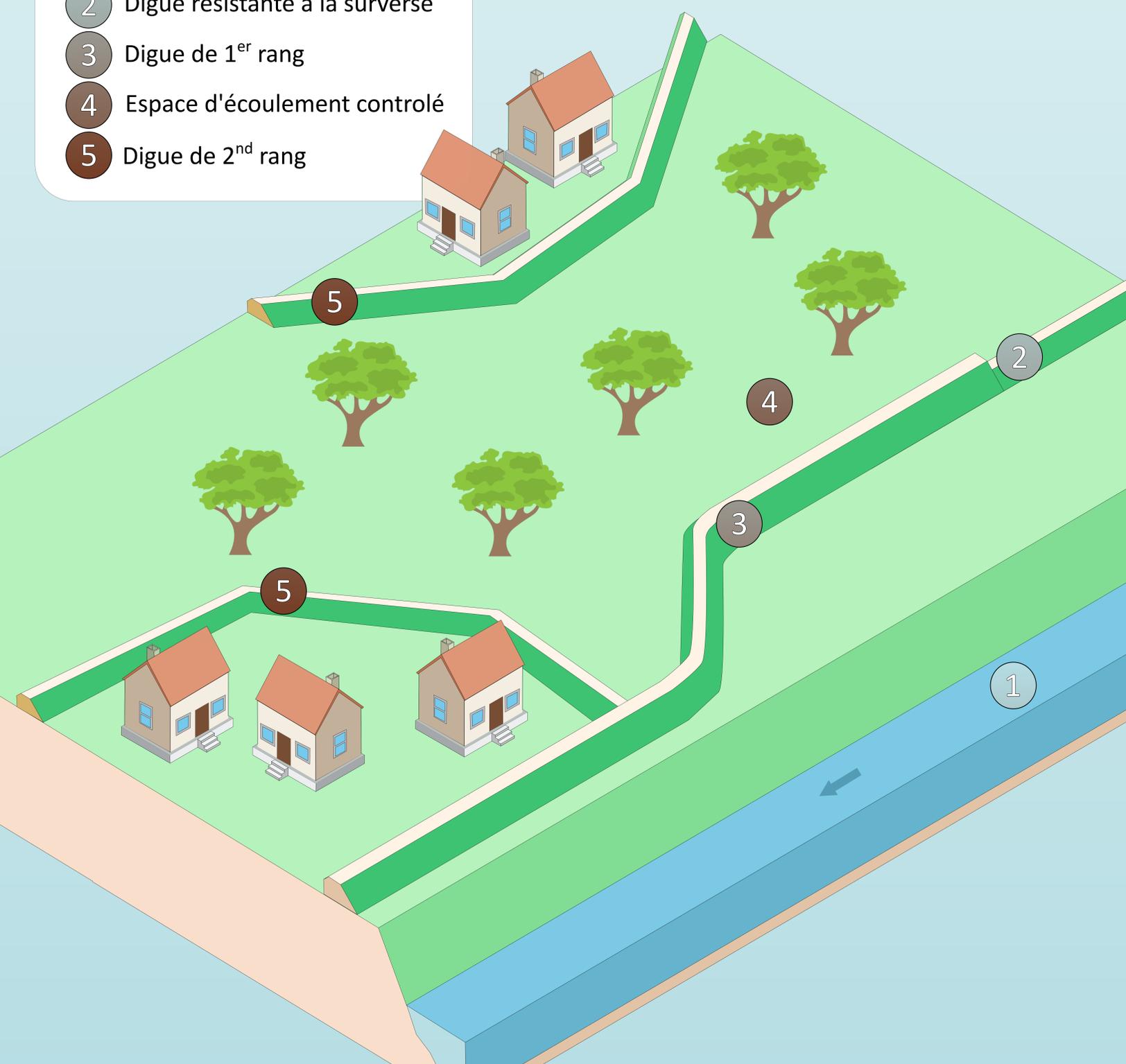


Brèche dans la digue de Marsillargues lors de la crue de septembre 2002

Digue de premier rang Placée au plus proche du cours d'eau et de hauteur importante, elle permet d'empêcher les débordements des crues les plus courantes, jusqu'à la limite de ses capacités techniques.

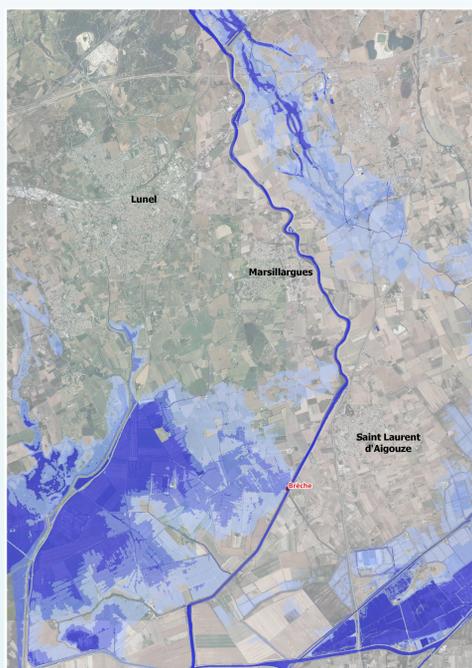
Digue de second rang Placée au plus près des enjeux à protéger (zone urbanisée par exemple) et de faible hauteur, elle permet de maintenir les habitations hors d'eau lors des crues exceptionnelles.

- 1 Vidourle
- 2 Digue résistante à la surverse
- 3 Digue de 1^{er} rang
- 4 Espace d'écoulement contrôlé
- 5 Digue de 2nd rang



LES BÉNÉFICES DU PROJET PAR RAPPORT À LA SITUATION ACTUELLE

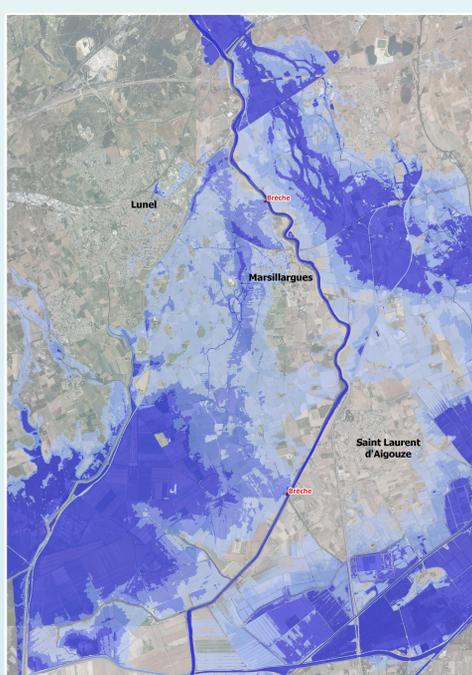
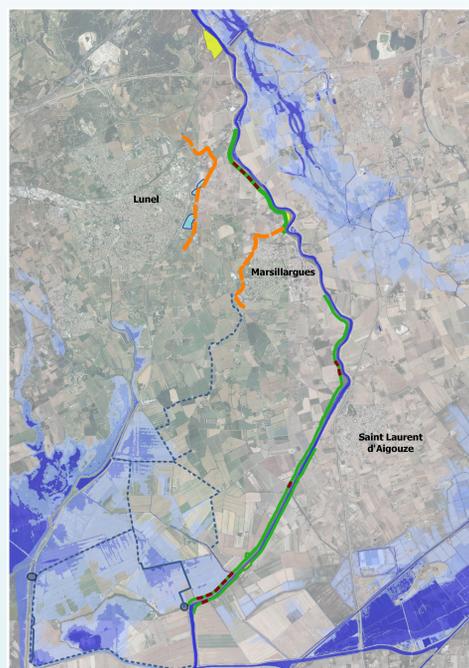
ÉTAT ACTUEL



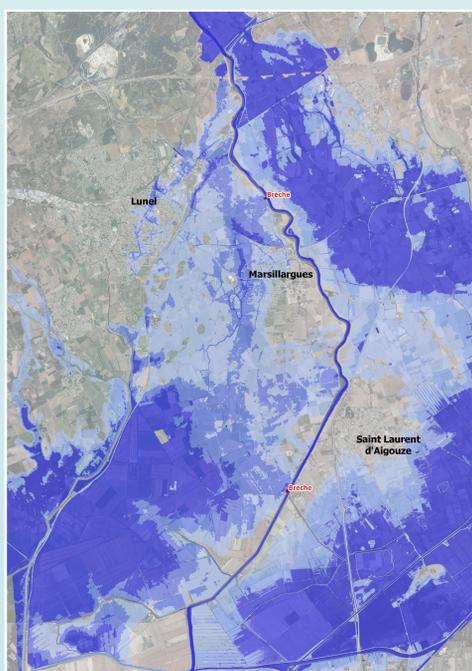
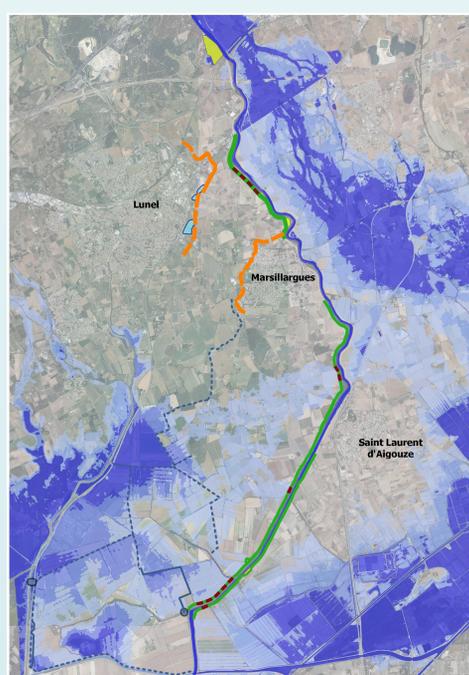
Zone inondée
pour une crue
10 ans



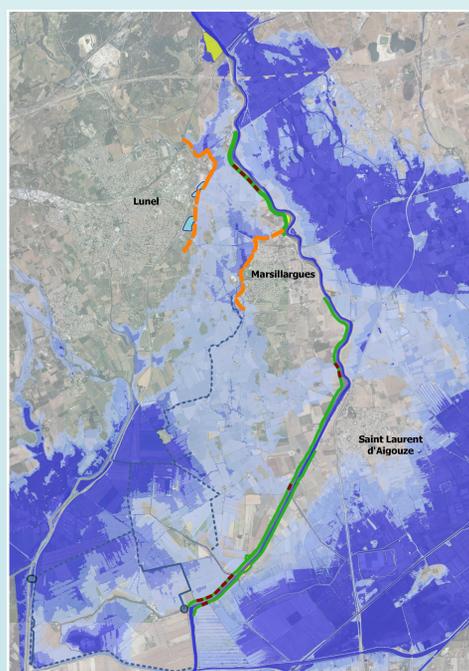
ÉTAT PROJET



Zone inondée
pour une crue
50 ans



Zone inondée
pour une crue
type 2002



Hauteur d'eau

● Inférieure à 0,5 m

● Entre 0,5 et 1 m

● Supérieure à 1 m

Amélioration du temps de ressuyage de la plaine de Marsillargues

Crue	État actuel	État projet	État projet avec une station de ressuyage supplémentaire vers l'étang de l'Or
Q10	19 jours	4 jours	2 jours
Q50	36 jours	8 jours	4 jours
Q100	36 jours	10 jours	5 jours
Type 2002	37 jours	12 jours	6 jours